

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE CHIGNY

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 31 mars 2015

L'an deux mil quinze, le trente et un mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de St Etienne de Chigny dûment convoqué le vingt-cinq mars deux mil quinze, s'est réuni à la Salle du Bellay en séance ordinaire, sous la présidence de M. Patrick CHALON, Maire.

<p><u>Etaient présents</u> : M. Patrick CHALON, Maire, Mmes Agnès DEMIK, Huguette MAUDUIT et M. Didier MORISSONNAUD, Adjoint au Maire, Mmes Brigitte BESQUENT, Florine CHAUDAT DULBECCO, Lucile TESTÉ, Brigitte ROILAND et MM. Serge DARCISSAC, Patrick DEBOISE, Philippe PARENT, Régis SALIC, Conseillers Municipaux. Etaient excusés : Mme Lydia PULUR DESGROPPES laquelle a remis son pouvoir à M PARENT et M Didier LEMOINE lequel a remis son pouvoir à M DEBOISE, Etait absente Mme Anne-Sophie FRANÇOIS</p>
--

En introduction de la présente séance, Monsieur le Maire installe officiellement les membres du Conseil Municipal des Jeunes, élus à l'issue du scrutin du 14 mars dernier, leur souhaite la bienvenue et les présente à son Conseil Municipal – les jeunes élus sont invités à prendre place autour de la table des débats et les conseillers municipaux leur laissent volontiers leur siège.

Après avoir fait les présentations : Sélène BEAUFRETON-PAILLARD, Florian BIARDEAU, Lucile DA CRUZ, Philippe DAVID, Théophile GRIMAUD, Margaux HUBIER, Ninon IMBERT, Virgil KULAWICK, Diane MASSON et Lily TAFFOUREAU (sont absents Erwan GROSBOIS et Anatole HARDOIN), les jeunes sont accueillis par des applaudissements de leurs aînés.

Discours de M Chalons :

« Jeunes filles, jeunes gens,

« Je suis fier de vous accueillir dans la maison commune, pour vous présenter au conseil municipal à Saint Etienne de Chigny.

Alors que l'on a constaté une forte abstention à l'occasion des élections départementales, votre présence est un signe d'encouragement.

Votre présence nous rappelle qu'il y a encore des jeunes qui ont le sens des responsabilités collectives, et de l'intérêt commun.

Mais votre présence est aussi pour vous le départ d'une grande aventure : celle de la démocratie. Vous allez être confrontés au désir de vouloir et à la contrainte de choisir.

Avoir des grands projets et être obligé de faire des choix, confronter ses idées avec celles des autres, tenter de convaincre ; c'est le travail des élus est c'est souvent une histoire de compromis.

Que cela ne vous arrête pas, se battre pour des idées et les voir peu à peu se réaliser est toujours pour les élus une grande source de fierté et de satisfaction.

C'est ce que je vous souhaite, à vous qui représentez l'avenir de notre commune : que vous soyez fier du devoir accompli au terme de votre mandat.

Et, qui sait, demain peut-être, c'est l'une ou l'un d'entre vous qui serez ici, porteur de l'écharpe municipale pour accueillir de jeunes élus. »

Monsieur le Maire présente à son tour les différents membres du Conseil Municipal à ces jeunes gens, leur propose de participer en qualité d'auditeur à la réunion du jour et en ouvre la séance.

LECTURE ET COMMENTAIRES DU DERNIER COMPTE-RENDU DE CONSEIL

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle les délibérations prises lors du Conseil Municipal du 19 février 2015 et donne la parole aux membres présents.

Vu l'assentiment constaté des Membres présents,
Le Conseil Municipal,

Décide d'accepter, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 19 février 2015, tel qu'il est transcrit au présent registre des délibérations.

Puis il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'une secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M Didier MORISSONNAUD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. En outre, il a été décidé d'adjoindre à ce secrétaire, Mme Monique BOURDAIS, qui assistera à la séance mais sans y participer.

1°) Groupement de commande : contrat des exploitations de maintenance des installations de chauffage

Monsieur le Maire rapporte que dans un souci de rationalisation, d'efficacité financière et de sécurité juridique, la Communauté d'agglomération Tour(s)plus ainsi que ses communes membres ont souhaité avoir recours à un groupement de commandes afin de réaliser des achats en matière de fournitures, services et travaux dans le domaine de l'énergie.

L'objectif est de réaliser des économies d'échelle en mutualisant les procédures de passation des marchés publics et des accords-cadres dans ces domaines, en tant que de besoin, pendant la durée de celui-ci, qui sera de trois ans.

Les acheteurs qui souhaitent se regrouper au sein d'un groupement de commandes doivent conclure une convention constitutive précisant les modalités d'organisation et de fonctionnement du groupement, ainsi que les conditions dans lesquelles les marchés ou accords-cadres seront conclus et exécutés.

La convention a pour objet la constitution d'un groupement de commandes visant à coordonner les procédures de passation et d'exécution de marchés et accords-cadres relatifs à des achats de fournitures, de services et de travaux dans le domaine de l'énergie et conclure ces marchés et accords-cadres conformément aux dispositions de l'article 8 du code des marchés publics.

Cette convention vise à fixer le cadre général de fonction de l'action de groupement de commande sur le périmètre de la Communauté d'agglomération Tour(s)plus pour préciser le cadre général des relations entre les partenaires membres du groupement.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité d'intégrer ce groupement de commandes : représentant ainsi une économie d'échelle non négligeable tant au niveau du suivi par le personnel qu'au titre d'achat de ces contrats.

2°) Procédure de biens vacants sans maître

Monsieur le Maire rappelle que cette procédure, inscrite au budget, sera confiée à la SAFER dans le cadre de ses missions pour un montant de 960,60 E HT (1.152.72 € TTC) – cette première phase consistera à localiser géographiquement les biens sans maître.

Ces parcelles pourraient représenter 30 ha environ actuellement en déshérence.

Récemment, il a été indiqué l'allégement de cette formalité d'acquisition par les services de la préfecture – d'où l'intérêt de cette procédure.

Mme Demik intervient pour exprimer son doute quant à l'inscription de cette somme pour cette procédure – confirmation lui est donnée.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à la majorité (abstention de M Parent et de Mme Pular, son pouvoir) de confier la procédure à la SAFER et autorise M le Maire à signer ce devis.

3°) Numérotage métrique Chemin du Clos

Monsieur le Maire expose que plusieurs habitants du chemin du Clos ont fait remarquer que l'absence de numéro pour leur habitation engendre des problèmes d'adressage. Il a été demandé d'étudier l'attribution d'une numérotation.

Compte tenu de l'éloignement des habitations entre elles, il convient de mettre en place une numérotation selon un système métrique (ou linéaire) du chemin du Clos.

En effet, ce système est adapté aux zones peu densifiées et présente l'avantage d'insérer de nouveaux numéros sans modifier l'existant tout en évitant d'utiliser les bis, ter et suivants.

Les numéros impairs et pairs se trouvent de part et d'autre de la voie et progressent à partir d'un point désigné comme le début de la rue et appelé point « zéro »

Ainsi le système métrique du chemin du Clos est déterminé par le point « zéro » situé à l'intersection de la Route Départementale n°126 dite route de Beauvais et du chemin du Clos.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité la mise en place de cette numérotation métrique sur le Chemin du Clos.

4°) Vente de la parcelle AC 203

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 23 octobre 2014, le conseil avait admis la cession d'une partie de terrain (estimée à 30 m²) au prix de 600 € soit 20 € le m².

Après intervention du service du cadastre, cette parcelle mesure en réalité 118 m² (une haie est implantée sur une grande partie de la parcelle à céder, créant ainsi la confusion quant aux réelles limites à céder).

Le terrain le plus proche a été estimé par le Notaire de Luynes de 2.000 à 2.500 € l'hectare (soit 0.2 à 0.25 € le m²) – c'est pourquoi, tenant compte de cette estimation et d'une transaction au prix de 5 € le m² il y a quelques années, Monsieur le Maire propose de maintenir ce prix d'achat à 600 € pour 118 m² et de rectifier la délibération la délibération en conséquence (sachant que cette parcelle n'est pas constructible et difficilement cultivable).

Après en avoir délibéré, le conseil donne son accord à l'unanimité et autorise M le Maire à signer cet acte de cession de la parcelle AC 203 au prix de 600 € pour 118 m² – les frais de notaire et le bornage restant à la charge de l'acquéreur.

5°) Convention Temps Danse

Monsieur le Maire rappelle que l'Association Temps Danse de Luynes propose des cours à ses adhérents dans la salle Ronsard et pour ce faire sollicite le renouvellement de la convention relative à l'occupation de cette salle.

Le tarif d'occupation est acté pour la somme de 960 € pour l'année 2014 – 2015 et pour la somme de 980 € pour l'année 2015-2016.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité le renouvellement de cette convention et autorise le Maire à signer le document.

6°) Avancement de grade d'un agent

Compte tenu de son ancienneté, un agent des services techniques peut prétendre à un avancement de grade – pour ce faire, il convient pour transformer le poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à adjoint principal de 2^e classe.

A la demande de M Parent, M le Maire souligne que cette augmentation de grade représentera la somme de 23.80 € chargé environ pour le salaire de cet agent

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité le changement de grade de cet agent et autorise la modification du tableau des emplois en conséquence.

7°) Rapport des délégations d'attribution du conseil municipal au maire

Rapport des commissions :

Commission du personnel :

Un agent du service technique « Espaces Verts » est parti en congé pour disponibilité pour convenances personnelles – 7 candidat ont été reçus – 3 ont fait l'objet d'un second rendez-vous – les réponses des candidats sont en attente

Un agent va partir au terme de son contrat en CAE (Contrat d'Aide à l'Emploi) en juin 2015 – un agent est recruté pour 32 h à compter du 1^{er} juin (dont 20 h financées à 70 par l'Etat),

Service technique scolaire : un agent placé en congé maladie est actuellement remplacé par un contrat à durée déterminée.

Service administratif : deux agents vont s'absenter dont un pour congé maternité – un remplacement est déjà conclu, lequel se forme sur le poste des deux agents.

Commission des finances : suite à la réunion, Mme Demik expose la répartition d'une partie de l'enveloppe de 7.000 € environ des subventions Tour(s)plus accordées aux associations :

Association	Demandé	Accordé en C
Les Bateliers	800 €	800 €
CASEC	1.000 €	300 € car pas de manifestation sur la commune en 2015
Enkadi Sini	1.000 €	Dossier à compléter
FCC	2.000 €	500 €
SECRET	300 €	300 €
Nature et patrimoine	1.000 €	1.000 €
FILVP		
Choréo Gym	1.060 €	800 €
Art en Ciel	250 €	250 €
VTT	200 €	200 € (achat de maillots et cuissardes)
Faune sonore	1.000 €	1.000 €
Comité des Fêtes	500 €	300 €
TOTAL	8.210 €	5.450 €

Le reliquat, soit 1.580 €, sera attribué lors d'une prochaine commission.

Certains se sont vus diminuer fortement leurs demandes, les comptes d'association n'étant pas équilibrés.

Par ailleurs, certaines manifestations sont déficitaires de manière répétées – n'est-il pas plutôt judicieux de ne pas les organiser ?

FILVP (dont l'Assemblée Générale doit avoir lieu prochainement et l'APES (Parents d'Elèves) feront partie des prochains bénéficiaires de cette aide.

Monsieur le Maire souligne que Tour(s)plus pourrait verser cette enveloppe directement aux communes pour le reverser aux associations

Mme Besquent souligne le souci que les associations rencontrent quand les prévisions de consommations lors des manifestations sont déficitaires par rapport aux achats de produits de base (alimentation, boissons), etc...

Mme Demik, consciente du problème, indique qu'effectivement la commune ne peut pas toujours payer dans ce cas.

Commission d'ouverture des plis : Monsieur le Maire indique que les propositions des entreprises susceptibles de réaliser l'étude de zonage et le Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Pluviales ont été ouvertes ce jour :

- 24 entreprises avaient demandé le dossier,
- 1 s'est excusée de ne pouvoir présenter une offre,
- 9 entreprises ont déposé une proposition.

Les offres de prix varient de 8.500 à 41.000 € - une proposition paraît anormalement basse, une anormalement haute – Compte tenu des travaux à réaliser idéalement en période printanière, compte tenu de l'inscription de 90.000 € au budget, M le Maire propose d'attribuer le travail à la mieux-disante, après examen et analyse de la commission des ouvertures de plis. Bien évidemment, le résultat sera communiqué au conseil.

Le conseil autorise le maire à notifier le marché au mieux-disant.

8°) Informations et points divers

Monsieur Parent intervient pour demander au maire de prendre un peu plus de temps pour les votes des points en conseil (lors du Conseil dernier, Mme Pulur n'a pas eu le temps de s'exprimer – celle-ci discutait avec l'un de ses voisins),

Puis M Parent demande ce qu'il en est de la formation de la commission des impôts. M Chalon lui répond que celle-ci a été tirée au sort par le Préfet (Direction des finances publiques). Lors de la séance du 10 mars 2015, la commission a statué sur la construction de maisons nouvelles, le reclassement de différentes maisons, sur la valeur locative par secteur de la commune. Le projet de loi des valeurs locatives n'est pas publié, une prochaine réforme devrait pouvoir enfin sortir sur ce sujet.

Inauguration de la bibliothèque : le samedi 4 avril à 14 h 30 – rendez-vous devant la bibliothèque. Diverses animations seront proposées au public.

Aucune autre question n'étant plus posée, M. CHALON lève la séance à 20 h 50.